

« Pépites d'archives »

Le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) de 1967

## Des éducateurs formés pour les maisons d'enfants dites « orphelinats » (J. Renaudin, 1952)

Lettre de Jean Renaudin, directeur général de l'UNIOPSS, à  
Jean Cayeux, président de la Commission de la Famille à  
l'Assemblée nationale, 9 mai 1952.

**cnaheS**

---

conservatoire national  
des archives et de l'histoire  
de l'éducation spécialisée  
et de l'action sociale

---



CnaheS – 63, rue de Croulebarbe – 75013 PARIS  
Association 1901 déclarée le 11 juillet 1994 – J.O. du 3 août 1994  
SIRET : 402 446 033 00035 - N° d'activité : 11 75 52367 75  
Téléphone : 07 86 48 57 24 - [info@cnaheS.org](mailto:info@cnaheS.org) [www.cnaheS.org](http://www.cnaheS.org)



Paris, le 9 mai 1952.

Monsieur Jean CAYEUX, Député  
Président de la Commission  
de la Famille  
ASSEMBLEE NATIONALE

Monsieur le Président,

Je réponds à votre lettre du 28 avril,  
concernant la question qui vous est posée par  
M. HALBOUT, Député de l'Orne, au sujet des problèmes  
d'Orphelinats.

Nous avons beaucoup travaillé ces questions  
depuis plusieurs années. Au cours de notre Congrès  
de LYON en 1951 nous avons abordé la réforme de ces  
Maisons d'Enfants dites "Orphelinats".

Nous avons remis à nouveau la question à  
l'ordre du jour de notre Congrès de LILLE qui se  
tiendra du 4 au 7 juin, Congrès auquel nous souhai-  
terions très vivement que vous puissiez participer.  
Vous recevrez dans quelques jours d'ailleurs, une  
invitation de notre part à ce Congrès.

La grosse question qui se pose est d'une  
part la question de la spécialisation de certaines  
de ces Maisons, afin que les enfants ayant une  
déficiência marquée sur le plan mental, moral ou  
physique, puissent être traités d'une façon plus  
suivie dans une maison davantage spécialisée.

Il conviendrait aussi que des Educateurs  
ayant été formés pour connaître ces déficiences et  
pour adapter l'éducation aux besoins de ces catégories  
d'enfants, soient en nombre suffisant pour ces  
Maisons spécialisées.

...

... Dans cette question de la spécialisation plusieurs écueils sont à éviter.

La spécialisation trop poussée selon un plan d'ensemble, régional ou départemental, est peut-être dans l'idéal satisfaisant, mais elle se heurte à des facteurs humains, à la psychologie des familles, dont il convient de tenir compte.

Beaucoup de familles qui acceptent de confier leurs enfants à des Maisons qui ne portent pas d'étiquette de spécialisation et qui ne soulignent pas la déficience de leurs enfants, hésitent à placer leurs enfants dans une maison spécialisée. Elles ont l'impression que leur enfant en sera marqué peut-être pour l'existence entière.

D'autre part, beaucoup de familles aiment suivre leur enfant et le confie volontiers à l'Orphelinat le plus proche. La spécialisation des Maisons aboutit à obliger les parents à se séparer beaucoup plus complètement de leur enfant, car toutes les maisons spécialisées ne peuvent se trouver à la portée de chacune des familles.

Cependant, lorsque la déficience morale, physique ou mentale de l'enfant est suffisamment marquée, la spécialisation des Maisons doit être poussée et une formation d'éducateurs envisagée en fonction de cette spécialisation. Cette formation, cependant, demandera des années.

Il serait très dangereux de spécialiser des Maisons si l'on n'a pas les Educateurs conformes aux exigences particulières de ces Maisons. Ce serait leurrer les familles et aboutir pour les enfants à des désastres.

Lorsque les déficiences sont beaucoup moins marquées et qu'il n'y a que de légers troubles physiques ou du caractère, dus à une ambiance familiale mauvaise (foyers dissociés), il est généralement meilleur d'élever cet enfant légèrement déficient au milieu d'enfants normaux. Ces déficiences s'atténuent rapidement au contact d'enfants sains, alors qu'elles ne feraient que s'aggraver au contact d'enfants plus fortement marqués par une déficience très caractérisée.

...



Il en résulte que ces Organismes vivent misérablement. Or, les faire disparaître ce serait mettre à la rue plus de Soixante mille enfants.

En effet, il y a actuellement sur le plan privé environ 900 Orphelinats regroupant 60 à 65.000 enfants.

Notre UNION s'oppose à laisser toutes les Maisons se spécialiser en Maisons de déficients, car nous voulons considérer qu'il y a encore en France des enfants normaux et que l'on doit s'occuper d'eux comme tels.

Notre grande préoccupation est donc de chercher les moyens financiers qui permettraient à ces Orphelinats de vivre normalement car leur action est indispensable à la vie sociale du Pays.

Nous ne nous reconnaissons pas non plus le droit de marquer les enfants pour leur existence entière, sous le signe d'une déficience qui souvent est extrêmement légère. Or, placer un enfant systématiquement dans une maison de déficients mentaux, de prédélinquants, etc... sans que cet enfant relève véritablement de cette catégorie, c'est commettre une mauvaise action morale vis à vis de cet enfant et de sa famille.

Si la formule actuelle des Orphelinats est condamnée c'est surtout parce que ces Maisons n'ont aucuns moyens de vivre et ne sont soutenues par personne; il en résulte qu'ils n'ont pu suffisamment évoluer. Cependant notre UNION multiplie depuis deux ans à travers tout le territoire les cours de formation des Directrices ou Directeurs d'Orphelinats et de leurs Cadres. L'effet s'en fait déjà fortement sentir. Une très nette prise de conscience des responsabilités à prendre et des évolutions à faire se manifeste aujourd'hui presque partout. Il ne manque que les moyens financiers.

Il appartient au Ministère de la Santé Publique et de la Population de revoir cette question sous l'angle des documents que nous lui fournissons à ce sujet, et d'y apporter une solution.

Les Orphelinat sont d'autre part, très souvent mal équipés, aussi bien sur le plan de l'hygiène que sur

le plan des ateliers en vue de formations professionnelles sérieuses. Alerté par nos soins depuis plusieurs années, le Ministère de la Santé Publique et de la Population a bien voulu inscrire les Orphelinats dans le plan quinquennal d'équipement.

Ceci est de première importance. Si ce plan était voté le problème de l'équipement des Orphelinats serait en grande partie résolu. Resterait donc le plan du fonctionnement dont il est parlé plus haut et pour lequel aucune solution de valeur n'a été proposée jusqu'à ce jour.

Je voudrais, Monsieur le Président, que vous sentiez l'importance qu'il y a à maintenir les Maisons d'enfants improprement appelées "Orphelinats" - et que, quant à nous, nous désignons sous le nom de Maisons d'enfants - parce qu'il faut maintenir des maisons pour enfants normaux et souligner que malgré la psychanalyse la France a encore des enfants normaux issus hélas souvent de milieux anormaux ou dissociés.

Je ne puis dans ce bref exposé vous donner qu'un aperçu très général de notre point de vue, mais je reste bien entendu à votre disposition pour en débattre avec vous.

Je serais infiniment heureux si vous-même et M. HALBOUT pouviez assister aux Commissions de notre Congrès qui traiteront de ces problèmes.

Soyez assuré que le problème de ces Maisons d'enfants est actuellement notre plus grave préoccupation. Il ne faut pas condamner leurs efforts, même médiocres, ni les détourner de leur mission vis à vis d'enfants normaux mais il faut trouver les solutions qui les sortiraient de leurs difficultés.

C'est à cette tâche que l'UNIOPSS se consacre dans ses études actuelles. Elle espère, avec l'aide des Pouvoirs Publics et du Parlement, pouvoir aboutir à des résultats.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Directeur Général,

Jean RENAUDIN.